



Detournement de fonds dans un entreprise par un salarie

Par **domino**, le **09/06/2008** à **11:10**

j 'ai detourné 750000€ a l'entreprise ou je travaillée, mon patron a porte plainte auprès de la gendarmerie. il propose de prendre ma maison qui a été estimé a 400000 €, mais pour le reste je ne sais pas comment faire;rnpeut-il faire saisie mes meubles, est ce que je peut verser chaque mois unernsomme d argent pour eviter cela. peut il se retourner contre mes enfants ou ma famille. est ce que je risque de faire de la prison

Par **jeetendra**, le **09/06/2008** à **18:07**

bonjour, le détournement de fond est puni par l'article 314-1 du Code Pénal comme un abus de confiance avec une peine de 3 ans de prison et 375000 euros d'amende, ne reconnaissez pas les faits publiquement, ni ne transiger avec la victime votre employeur.rnrnS'agissant du remboursement [fluo]jusqu'à preuve du contraire vous êtes présumé[/fluo] [fluo]innocent aux yeux de la loi[/fluo], par contre un conseil prenez rapidement un avocat pénaliste pour vous défendre, vous allez en avoir besoin.rnrnCoupez tout contact avec la victime, d'autant plus qu'elle a porté plainte et que la procédure pénale va suivre son cour normal, en attendant préparez votre défense, courage à vous, cordialement